



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 21 décembre 2023

Objet : Modification de la convention biennale d'objectifs et de soutien 2023-2024 à l'association « centre d'action et de développement culturel Una Volta » et modification de l'avenant financier 2023

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame GUIDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Françoise FILIPPI ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la convention triennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « Centre d'action et de développement culturel – Una Volta » 2019-2021 n° 19/0 DAC en date du 26 février 2019 passée entre la Collectivité de Corse, la commune de Bastia et l'association centre d'action et de développement culturel « Una Volta » ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération de notre collectivité 2023/JAN/01/08 en date du 26 janvier 2023 portant Approbation d'une convention d'objectifs et de soutien biennale 2023-2024 entre l'association « Centre d'action et de développement culturel-Una Volta », la Collectivité de Corse et la Ville de Bastia et approbation de l'avenant financier 2023 ;

Vu la délibération de notre collectivité 2023/AVR/01/14 en date du 13 avril 2023 portant modification de l'avenant financier 2022 avec l'association « Centre d'action et de développement culturel-Una Volta » ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 19 décembre 2023 ;

Considérant la modification du montant de la participation financière de la Collectivité de Corse pour la réalisation du programme d'activités dans le cadre de la convention biennale d'objectifs et de soutien aux activités 2023-2024 de l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta » ;

Considérant la bonification de 24 000 €, nécessaire à la réalisation du projet, soit un montant total de 674 000 € ;

Considérant que cela modifie l'article 5 et l'article 6 de la convention biennale d'objectifs et de soutien 2023-2024 à l'association Una Volta ;

Considérant que cette bonification modifie également l'avenant financier de notre collectivité sans aucune implication financière pour la ville de Bastia ;

Considérant que cette subvention 2023 a été approuvée en conseil municipal le 26 janvier 2023 et versée à l'association.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** la modification à la convention d'objectifs et de soutien aux activités 2023-2024 de l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta ».

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ainsi l'avenant financier 2023 modifié et tous documents s'y rapportant.

Article3 :

- **Précise** que les autres termes de la délibération 2023/janvier/26 demeurent inchangés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/12/2023


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.